



# Bulletin d'inscription « Séjours et Voyages »



<p><b>Dossier complet</b> : bulletin d'inscription (3 pages), bulletin de souscription à l'assurance (n° de l'option), paiement par Hello Asso ou par chèque, photocopie de la CNI ou du Passeport (<i>si nécessaire</i>)</p> <p><b>A renvoyer chez :</b>  <b>M. CANAVESIO Alain</b>  <b>235 Allée Apollon</b>  <b>83700 ST RAPHAËL ou par mail :</b>  <a href="mailto:alain@canavesio.org">alain@canavesio.org</a>  <b>Plus d'infos :0685657620</b></p>	<p><b>Assurance R.C.P.</b>          GROUPAMA          Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire          161 avenue Paul Vaillant Couturier          94258 Gentilly Cedex          Ct n° :</p> <p><b>Garantie financière:</b>          GROUPAMA          Assurance-crédit &amp; Caution          132 rue des Trois Fontanot          92000 Nanterre          Tel 33(0)149313131</p>	<p><b>IMPORTANT</b> : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin</p>	<p>Date : <b>du 22 au 28/01/2023</b></p> <p>N° fédéral du séjour :          .....</p>
--	--	---	---

<p>Client :          N° licence FFRP : .....          Nom : .....          Prénom : .....          Adresse : .....          CP : ..... Ville : .....          Tél : ..... Port : .....          Email : .....</p>	<p>Conjoint :          N° licence FFRP : .....          Nom : .....          Prénom : .....          Adresse : .....          CP : ..... Ville : .....          Tél : ..... Port : .....          Email : .....</p>
---	---

**Personne à prévenir en cas de problème:**  
 Nom..... Prénom..... Tel..... mail.....

Séjour ou Voyage : **7 jours - 6 nuitées**  
 Description : **SEJOUR SKI OU RAQUETTE**  
 Lieu : **ALPE D'HUEZ** Date : **du Dimanche 22 janvier au samedi 28 janvier 2023**

<p><b>Organisateur :</b>          Nom : <b>R.E.V.</b></p> <p><b>Voyage ou séjour :</b>          Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de <b>32</b> participants n'est pas inscrit à la date du <b>16/09/2022</b></p>	<p><b>Hébergement :</b></p> <p>Mode : VILLAGE VACANCES VTF          Nom : LE BALCON DE L'ALPE          Ville : ALPE D'HUEZ          Chambre : Double/Twin/Individuelle (selon disponibilité de l'hébergeur)          Contenu prestation: Pension complète          Boissons comprises</p>	<p><b>Transport :</b>          Par l'entreprise SVA (BELTRAME)</p> <p>Descriptif :          Aller-retour Fréjus/Alpe d'Huez en car de tourisme</p>
---	---	--

<p><b>Formalités :</b>  <b>En cours de validité lors du séjour</b>          Licence FFRandonnée Pédestre          Passeport : non nécessaire          CNI : non nécessaire          Permis de conduire valide pour les chauffeurs (en cas de co-voiturage) :</p>	<p><b>Révision de prix :</b>          Voir notice d'information de l'organisateur</p> <p><b>Frais de résolution ou d'annulation :</b>          Voir notice d'information de l'organisateur</p>	<p><b>Assurances facultatives :</b>  <b>(Barrer les mentions inutiles)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annulation/interruption OUI NON</li> <li>• Bagages : OUI NON</li> <li>• Assistance : OUI NON</li> </ul> <p><i>Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite</i></p>
--	--	--

Décompte	Prix unitaire	Nombre	Montant	Je soussigné(e), ..... certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves. <b>Signature :</b>
Prix du séjour	.....	.....	.....	
Maj Chbre individuelle	.....	.....	.....	
Assurance (facultative) Option 1 <input type="checkbox"/> Option 2 <input type="checkbox"/> Option 3 <input type="checkbox"/>	.....	.....	.....	
<p><b>Total :</b>                      Acompte réglé :                      .....                      .....                      Assurance réglée                      Solde à régler                      Avant le : .....</p>		..... ..... ..... .....		

- **Coordonnées de l'organisateur du séjour:**

**Association : RANDONNEURS EST VAROIS représentée, par son président :**

**M. DELAMAIDE Michel Adresse : 32 Clos St Pierre 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

**Responsable du séjour : M. CANAVESIO Alain**

**Mail : [alain@canavesio.org](mailto:alain@canavesio.org) tél. : 06 85 65 76 20**

- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1., du code du tourisme.

- **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai :7 jours avant le départ du séjour.

- **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc...) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

- **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

- **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex.: problèmes de sécurité):**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

- **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

- Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FF Randonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

**Pour l'organisateur,**

Fait le : .....

à : Roquebrune-sur-Argens

**Signature :**

**Pour le Client,**

Je soussigné, .....

certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves, sauf exigences particulières ci-dessus.

***(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")***

Fait le : .....

à : .....

**Signature :**